

La Lettre du SNES 70

Twitter : @SNES_70

SOMMAIRE :

- *Edito : p. 1*
- *Pourquoi se syndiquer ? p. 2-3.*
- *Contacter le SNES : p. 4*

Edito : Rentrée et syndicalisation

Lors des 3 journées d'action depuis juin, les enseignants ont montré leur rejet de la Réforme 2016. De même en salle des profs, dans les heures d'infos syndicales, la colère monte contre la volonté d'imposer une formation à la réforme au pas de charge et en partie hors du temps scolaire. Colère amplifiée par le discours gouvernemental qui ne cesse d'expliquer que les enseignants n'ont pas compris la réforme ou ont peur du changement.

Cette colère ne doit pas entraîner de résignation mais doit nous mobiliser davantage en refusant la formation volontaire de la Toussaint (non obligatoire) et en participant massivement à la manifestation nationale à Paris le 10 octobre.

Aussi, rappelons que toutes les enquêtes montrent que le système scolaire français est celui où les inégalités sociales pèsent le plus lourd, et que la succession ininterrompue de réformes du premier degré à l'université a accentué cette situation.

Adaptées chacune à leur niveau d'application, elles présentent de nombreux points communs, renvoyant au projet d'adaptation de l'enseignement aux objectifs d'une société néolibérale dont le cadre fut fixé en 2000 dans ce qu'on nomme la « stratégie de Lisbonne ».

En effet, sur fond de réduction sensible des moyens matériels et humains dégradant les conditions d'accueil et d'enseignement, on peut lister

les constances dans ces réformes :

- D'abord et partout un passage en force contre l'avis unanime des enseignants, des parents et de nombreux élus.
- Un renforcement de l'« autonomie » des établissements avec des volumes horaires à disposition des établissements modulant les contenus
- Une mise en concurrence, directe pour les universités, l'« assouplissement » de la carte scolaire, le classement des établissements...
- Une tendance à la caporalisation avec un renforcement des pouvoirs des chefs d'établissement et des Inspecteurs.
- Un contenu qui réduit la place des heures disciplinaires
- Une mise en place en collège de réformes initiées dans les lycées sans qu'aucune évaluation ne soit faite, comme les aides personnalisées ou les EPI.
- Une absence de prise en compte des effectifs élevés par classe.
- Aucun temps de concertation prévu entre les équipes pédagogiques, une multiplication des réunions hors du temps scolaires.

Et surtout un gouvernement qui semble sourd aux demandes des enseignants. Aussi est-il primordiale de renverser le rapport de force. Cela passe d'abord par un syndicat puissant d'où ce numéro spécial sur le rôle du SNES-FSU.

Dernière minute :
Manifestation nationale à Paris

Samedi 10 octobre
Contre #Réforme 2016

Départ de Belfort-Montbéliard, Besançon et Dole

Infos et horaires à venir sur le site du SNES Académique mais vous pouvez déjà vous inscrire en nous contactant.

SE SYNDIQUER AU SNE-/FSU ? POURQUOI PAS MOI ?

Vous n'avez peut-être jamais été syndiqué-e ou bien vous vous interrogez sur l'utilité des syndicats. Ceux-ci sont parfois présentés comme des structures conservatrices ou dépassées, par ceux qui ont tout intérêt à les affaiblir. Est-ce toutefois un reflet de la réalité ? Bien sûr, un syndicat peut toujours s'améliorer et nous nous efforçons tous les jours de travailler en ce sens. A l'image de la profession, le SNES-FSU évolue en permanence. Mais au fait, savez-vous comment il fonctionne de l'intérieur ?



SE SYNDIQUER AU SNE-/FSU ? POURQUOI PAS MOI ?

LES SYNDICATS, EN QUOI CELA CONSISTE ?

Les syndicats ont été créés par des salariés qui se sont unis pour défendre leurs droits de façon collective. La naissance des syndicats fut une conquête difficile. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là mais **les salariés pensent moins à se syndiquer**. Ces dernières années, de nombreux droits acquis par nos aînés ont été menacés ou même perdus. Il nous semble essentiel d'inverser cette tendance car en soutenant son syndicat, on défend ses droits !

LES SYNDICATS NE SERVENT À RIEN

Les syndicats ont toujours été à la pointe des luttes sociales. La plupart des acquis dont nous bénéficions aujourd'hui sont le résultat de batailles syndicales. Les syndicats ont souvent ga-

gné mais pas toujours. On ne peut pas prévoir à l'avance l'issue d'un mouvement syndical, qui dépend aussi du rapport de forces lorsque les négociations ne suffisent plus. Notre histoire a maintes fois démontré qu'on ne gouverne pas un pays selon qu'il comprend 10 % ou 50 % de syndiqués. Se syndiquer, c'est donc agir.

JE NE VEUX PAS ÊTRE « EMBRIGADÉ » OU « MANIPULÉ » !

Chacun est libre d'entrer dans un syndicat, d'y rester ou de le quitter quand il le souhaite. A l'intérieur du SNES, les discussions sont souvent animées, ce qui est un signe de démocratie et de bonne santé. Les syndiqué-es du SNES sont régulièrement

consulté-e-s, beaucoup d'entre eux donnent régulièrement leur avis sur toutes sortes de sujets. **Vos avis sont très précieux pour le SNES, qui élabore ses positions syndicales en s'appuyant sur ses adhérents !**

JE NE SUIS PAS D'ACCORD AVEC TOUTES LES IDÉES DU SNES...

C'est normal, car un syndicat qui serait d'accord avec toutes vos idées n'existe pas ! **Chacun peut arriver au SNES avec ses idées et profiter de celles des autres, l'important étant d'être d'accord entre nous sur les grandes lignes.** Le SNES se caractérise également par un fonctionnement en tendances, ce qui nous permet de choisir celle que l'on préfère !

LES MILITANTS SYNDICAUX SONT DES BUREAUCRATES

Les militants du SNES sont tous des personnels de l'éducation nationale en fonction, y compris les secrétaires généraux. Ils sont donc sur le terrain. Nous tenons beaucoup à ce mode de fonctionnement car les syndicalistes exercent avant tout leur métier, comme vous. **Nous refusons de fonctionner avec des « permanents syndicaux »**, coupés des réalités des établissements.

LES SYNDICATS SONT TROP DIVISÉS.

La division syndicale n'est pas une bonne chose et le SNES cherche à l'éviter par tous les moyens en favorisant les actions unitaires. Contrairement à ce qu'on peut imaginer, les différents syndicats se rencon-

trent souvent et organisent beaucoup d'actions ensemble. Accepter l'altérité et le débat, trouver des espaces de consensus, c'est la démocratie.

LE SNES EST TOUJOURS CONTRE TOUT !

Dans toutes les instances, départementales, académiques, nationales, le SNES se prononce après une analyse de fond et une consultation des syndiqués. Il se prononce également en fonction de « mandats » démocratiquement votés tous les deux ans lors de ses congrès. Si une réforme lui paraît pertinente, le SNES se prononcera pour. Il peut aussi proposer des amendements pour améliorer un texte. Il peut s'abstenir pour formuler des réserves. Il n'hésite pas à

voter contre lorsqu'une réforme lui paraît inacceptable.

DANS MON ETABLISSEMENT, LE SNES EST INEXISTANT !

L'existence du SNES dans les établissements dépend des syndiqués qui s'y trouvent. Même si des militant-es viennent régulièrement vous rendre visite, ils ne peuvent pas être partout à la fois car il y a 30 collèges et lycées dans notre département ! C'est donc aux syndiqués eux-mêmes, de créer et faire vivre les sections syndicales locales avec l'aide des militants départementaux ou académiques. N'hésitez pas à les contacter, ils vous apporteront une aide précieuse ! Il existe aussi des stages de formation syndicale pour vous aider !

SE SYNDIQUER AU SNE-/FSU ? POURQUOI PAS MOI ?

LE SNES NE PARLE PAS ASSEZ DU METIER D'ENSEIGNANT !

Il existe au SNES un secteur pédagogique, un secteur collège, un secteur lycée, un secteur contenus (où tous les groupes disciplinaires sont représentés), un secteur AED, un secteur COPSY, un secteur CPE et bien d'autres encore ! Ces secteurs, permettent de faire avancer la réflexion collective notamment sur ce qui concerne l'évolution de l'école et le cœur de notre métier.

SI JE ME SYNDIQUE, J'AI PEUR D'AVOIR DES PROBLEMES

Bien entendu, votre direction n'a pas à savoir si vous êtes syndiqué-e ou pas. Nous avons constaté maintes fois que la syndicalisation était au contraire très protectrice, l'institution est toujours plus prudente lorsqu'elle a affaire à un syndicat puissant, composé de nombreux salariés qui connaissent bien leurs droits. Elle est également plus réceptive à ce qu'ils proposent.

A l'inverse, l'expérience montre que se défendre tout seul est infiniment plus difficile ! **En attendant, se syndiquer est un droit pour tout le monde et toute répression par rapport à ce droit, quelle que soit sa nature, est un délit. Par ailleurs, les stagiaires qui se syndiquent ne courent aucun risque par rapport à leur titularisation.**

JE PREFERE ME SYNDIQUER AU SNES UNIQUEMENT QUAND J'EN AI BESOIN...

Ce n'est pas forcément une bonne chose car le SNES a besoin de ses adhérents tous les ans et ne vit que de leurs cotisations. Le SNES doit entretenir tous les ans ses locaux et son matériel, former ses militants, payer ses salariés, financer ses publications, ses actions... Plusieurs de nos adhérents cotisent depuis des années sans avoir forcément besoin du SNES mais, en cas de problème, ils seront sûrs de nous trouver.

On peut aussi adhérer à un syndicat tout simplement parce qu'on estime indispensable qu'il existe, ou bien parce qu'on veut participer aux débats pédagogiques, ou encore s'impliquer dans l'action collective...

QUE M'APPORTERA LE SNES SI J'ADHERE ?

Il vous fournit des informations très utiles et réservées à ses adhérent-e-s, et vous apporte un suivi personnalisé, pour tout ce qui concerne votre carrière (mutations, notation, avancement...) ainsi que vos droits. Il vous défend individuellement et collectivement. Il vous apporte du soutien et de l'aide, il vous fournit des informations essentielles dans toutes sortes de domaines (juridique, santé, retraites, action sociale etc...). Si vous êtes COPSY, TZR, CPE, AED ou non titulaire, il existe au SNES des secteurs qui vous sont tout spécialement consacrés, avec des spécialistes chargés de vous défendre et de vous conseiller. Il vous informe sur ce qui se passe dans les établissements autour du vôtre et vous invite à participer aux débats qui traversent la profession. Le SNES est un syndicat de métier. Il vous permet d'assister à des stages et de réfléchir sur l'avenir de l'école, d'exprimer votre avis, de participer à la prise de décisions, de vous impliquer dans son fonctionnement si vous avez un peu de temps à lui consacrer. Un syndicat fonctionne selon un principe de réciprocité : plus les collègues agissent pour leur syndicat ou le soutiennent, plus ils lui donnent de la force pour les défendre.

SE SYNDIQUER, ÇA COUTE CHER !

Le montant de la cotisation est remboursé à 66% sous forme d'un crédit d'impôts que vous soyez imposable ou pas ;. Le paiement en plusieurs fois la rend encore plus abordable. C'est la seule ressource financière du SNES, elle garantit son indépendance.

Elle vous est restituée sous forme de stages, publications, organisation de manifestations, formation des militants qui vous aident, financement des locaux qui vous accueillent, etc. Certains ont tout intérêt à affaiblir le syndicalisme pour porter atteinte aux droits des salariés. Ne pas se syndiquer, c'est leur laisser le champ libre.

Contacteur le SNES 70

Le SNES 70 informe régulièrement les collègues de l'actualité syndicale du département par le biais de sa page internet et de ses publications. Nous organisons également des visites d'établissements et des heures d'information syndicale. Enfin, les élus du SNES 70 portent également la parole des collègues au sein des instances départementales (CTSD, CDEN) et interviennent ou conseillent ceux qui le souhaitent.

Pour nous contacter :

Courriel :

snes70@besancon.snes.edu

Téléphones :

Cyril Couturier

03 84 92 67 33 – 06 87 66 94 65

David Caillet

09 83 08 78 16 – 06 06 70 23 35

**Adresse postale : 3 Impasse
Saint Vincent 70 000 Vesoul**

Pour s'informer :

Consultez régulièrement la rubrique Haute-Saône sur le site internet du SNES académique :

www.besancon.snes.edu

Twitter : @SNES_70

Pour adhérer :

Vous pouvez directement nous contacter ou vous rendre sur la rubrique « adhérer-nous joindre » du site internet académique :

www.besancon.snes.edu

Tous les documents nécessaires à l'adhésion (bulletin, barème) y sont consultables, téléchargeables et imprimables.



Se syndiquer au SNES-FSU

QU'EST-CE QUI DIFFERENCIE LE SNES D'UN AUTRE SYNDICAT ?

Le SNES veut donner du temps aux élèves...

- Des grilles horaires suffisantes qui permettent de mettre les contenus d'une culture commune à la portée de tous : les horaires insuffisants accroissent le travail personnel de l'élève, le laissent seul face aux difficultés et renforcent les inégalités.

- Une baisse sensible des effectifs dans les classes (24 élèves maxi, 20 en ZEP) mais aussi du nombre d'élèves à prendre en charge par les documentalistes, les CPE, les CO-Psy, assistantes sociales, infirmières.

Pour acquérir une culture commune et se préparer à une qualification...

- Des programmes mieux articulés entre eux pour permettre à l'élève de s'approprier un savoir cohérent.

Dans des établissements assurant une mixité sociale...

- Maintien de la carte scolaire.
- Relance de l'éducation prioritaire.

Qui ont des moyens ...

- Travaux en petits groupes pour accorder une plus grande attention à chacun et de diversifier leurs pratiques pédagogiques.

- Des dispositifs d'aide :
– Renforcer considérablement les dispositifs d'aide en Sixième (AP) et les installer à tous les niveaux du collège sans réduire les horaires d'enseignement actuels.

- Groupes de besoin pour remédier à des difficultés ponctuelles rencontrées par les élèves.

- Des alternatives au redoublement sous forme de modules décidés par le conseil de classe.

Avec des personnels qualifiés

- Une formation initiale et continue permettant de mieux réguler les classes, de mobiliser davantage les élèves et de mieux cerner les causes

de l'échec.

- Mise à disposition des enseignants de ressources pédagogiques plus étendues. Meilleure diffusion des acquis de la recherche.

Qui travaillent en équipe...

- Inclure un temps de concertation dans le service des enseignants.

- S'appuyer sur les éclairages spécifiques, notamment des CPE et des Copsy

C'est pour cela que le SNES a combattu la réforme du Lycée et qu'il refuse la Réforme actuelle du collège.

**SI CES IDEES SONT
EGALEMENT LES
VOTRES, ALORS
N'HESITEZ PAS A NOUS
REJOINDRE !**

N'hésitez pas non plus à visiter nos sites : www.snes.edu (SNES national), www.besancon.snes.edu (SNES Besançon) snes70@besancon.snes.edu (SNES 70)

Le SNES comprend des sections d'établissements (S1), des sections départementales (S2), des sections académiques (S3) et une section nationale (S4). Toutes ces sections sont étroitement en relation. Le SNES est par ailleurs affilié à une fédération, qui s'appelle la FSU et qui comporte de nombreux autres syndicats qui travaillent régulièrement ensemble.

**A venir : stage syndical
sur la réforme collège**

Mardi 24 novembre

Ouvert à tous

- **Point sur la réforme,**
- **interdisciplinarité,**
- **Programmes**
- **Analyse et proposition du SNES**

Plus d'informations sur le site académique. Attention au délai d'inscription (faire la démarche auprès du collège un mois avant)